

Réf: Dossier N° 027577

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ULTIMATE DREDGING »

Siège social Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 21/06/2021 reçus par Me MOUSSA FOFANA , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 30/07/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ULTIMATE DREDGING »

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE, dans tous les Etats régis par l'Acte Uniforme OHADA :

- Le dragage et la vente de sable ;
- Fabrication-conception et réalisation de drague ;
- Installation de panneaux solaire et technologie ;
- Import-export ;
- Divers.

- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) : M BILAL YOUSSEF RAMEZ (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05119 du 09/09/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°25156/GTCA/RC/2021 du 09/09/2021

